Ministère des Finances

Communiqué

Diffusion immédiate

Ottawa, le 13 décembre 2006
2006-080

Un rapport du FMI fait l'éloge des politiques énoncées dans *Avantage Canada*, le plan économique à long terme du nouveau gouvernement du Canada

L'honorable Jim Flaherty, ministre des Finances, a reçu la déclaration annuelle de fin de mission du Fonds monétaire international (FMI) pour le Canada et se réjouit de l'évaluation positive qui y est faite d'*Avantage Canada*, le nouveau plan économique à long terme pour le Canada.

Le rapport du FMI félicite le nouveau gouvernement du Canada de s'être engagé à utiliser les excédents imprévus pour alléger encore davantage le fardeau de l'endettement et de s'être fixé pour objectif d'éliminer la dette nette du Canada en moins d'une génération. Il félicite aussi le gouvernement de son engagement à utiliser les économies de frais d'intérêt découlant de la réduction de la dette pour abaisser l'impôt sur le revenu des particuliers.

« *Avantage Canada* est un plan complet pour l'avenir du Canada, et le FMI reconnaît son importance et fait l'éloge de son approche », a déclaré le ministre Flaherty. « *Avantage Canada* aidera à créer les conditions et les possibilités qui permettront aux Canadiens de réussir, aujourd'hui et dans les années à venir. »

Le rapport du FMI félicite en outre le gouvernement d'avoir maintenu la fourchette cible d'inflation de 1 % à 3 % et prévoit que la forte performance de l'économie canadienne devrait se poursuivre. Le FMI croit que la croissance du produit intérieur brut du Canada se chiffrera à environ 2,75 % au milieu de 2007.

Le FMI recommande par ailleurs l'établissement d'un organisme commun de réglementation des valeurs mobilières et insiste sur la valeur de l'harmonisation des taxes de vente provinciales avec la taxe sur les produits et services, ce qui correspond à des engagements pris par le nouveau gouvernement du Canada dans *Avantage Canada*.

Il est possible de consulter la déclaration du FMI sur le site Web du ministère des Finances. Le FMI publiera son rapport complet sur le Canada au début de l'an prochain.

Pour plus de renseignements, les médias peuvent communiquer avec :

Eric Richer
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
613-996-7861

David Gamble
Relations avec les médias
Ministère des Finances
613-996-8080

www.fin.gc.ca

Si vous désirez recevoir un courriel vous avisant automatiquement à chaque émission d'un communiqué de presse, veuillez visiter le site Web du ministère des Finances à l'adresse suivante : www.fin.gc.ca/scripts/register_f.asp.

Conclusions préliminaires de la mission de consultation au titre de l'article IV menée au Canada par le Fonds monétaire international (FMI) pour 2007
Le 7 décembre 2006

1. ***La forte performance de l'économie canadienne devrait se maintenir, malgré un certain ralentissement récent de la croissance***. Au cours de la dernière année, l'économie est demeurée près des limites de sa capacité : la forte demande intérieure a compensé la faiblesse des exportations nettes attribuable à l'appréciation passée de la monnaie, et le taux de chômage a atteint son niveau le plus bas en 31 ans. L'an prochain, la robuste demande intérieure et la diminution de l'effet de freinage du secteur extérieur – malgré le récent ralentissement aux États-Unis – devraient entraîner un rétablissement de la croissance : elle devrait s'établir à près de 2,75 % au milieu de 2007, ce qui correspond à peu près à son potentiel, et l'inflation devrait demeurer à 2 % environ.

2. ***Les facteurs externes et les questions entourant la croissance de la productivité ajoutent aux risques qui pèsent sur l'activité économique, alors que les risques liés à l'inflation sont plus modestes et plus équilibrés***. Même si la santé financière des ménages et des sociétés indique que la demande intérieure pourrait surprendre par sa vigueur, un ralentissement plus marqué que prévu de l'activité économique aux États-Unis – surtout dans le secteur de l'automobile, qui a des retombées particulièrement importantes pour le Canada – constitue un important risque de ralentissement de la croissance.

3. ***La Banque du Canada a concilié adroitement ces risques divergents et a sagement maintenu les taux d'intérêt en attente depuis mai***. Les données à venir seront largement déterminantes, mais l'attitude actuelle semble convenir; en effet, selon les projections, l'inflation selon l'indice des prix à la consommation et selon l'indice de référence restera proche du milieu de la fourchette cible, les risques d'inflation seront largement symétriques, les taux d'intérêt à court terme réels seront à peu près neutres, les attentes en matière d'inflation seront solidement ancrées et les tensions salariales seront modérées. Comme le cadre de la fourchette cible de l'inflation a produit d'excellents résultats, nous nous réjouissons de la récente décision de ne pas le modifier – sinon en l'assortissant d'un horizon un peu plus souple, tout en continuant d'examiner d'éventuelles améliorations.

4. ***Le secteur financier est bien placé pour faire face au retournement du cycle de crédit***. Les bénéfices et les fonds propres des banques sont élevés par rapport aux données historiques (et, dans le cas des fonds propres, par comparaison avec l'étranger), et les risques inhérents au marché du logement sont plus limités que dans d'autres pays où le cycle est avancé. En même temps, compte tenu de la transformation rapide de l'industrie mondiale des services financiers, il serait possible d'améliorer l'efficience et l'innovation dans le secteur financier en abaissant les seuils réglementaires de restructuration des banques et en préparant la mise sur pied d'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières.

5. ***Nous notons avec satisfaction que*** **La Mise à jour économique et financière** ***met l'accent sur la prudence financière***. On y prévoit notamment de réduire la dette de 3 milliards de dollars canadiens par année, d'utiliser les excédents imprévus pour alléger davantage le fardeau de la dette, et de devancer d'un an, à l'exercice 2012-2013, l'engagement de ramener à 25 % le ratio de la dette fédérale au produit intérieur brut.

Compte tenu des pressions que commencera à exercer le vieillissement de la population, la viabilité financière à long terme exige des réductions importantes et soutenues de la dette au cours des prochaines décennies ainsi que d'autres mesures pour contenir la progression des dépenses publiques en santé. Le nouvel objectif d'éliminer la dette nette de l'ensemble des administrations publiques d'ici 2021 souligne bien le rôle conjoint des régimes de pensions publics et des administrations provinciales et territoriales dans l'instauration d'une situation financière viable; à cela pourrait s'ajouter la publication d'une évaluation périodique des perspectives financières à long terme.

6. ***L'intention du gouvernement d'alléger le fardeau fiscal est de bon aloi***. Le meilleur usage que l'on pourrait faire de la modeste marge financière résultant de la réduction prévue de la dette serait de stimuler la croissance en abaissant les taux effectifs marginaux d'imposition du revenu des particuliers et (surtout) des bénéfices des sociétés. Nous félicitons le gouvernement de s'être engagé à utiliser les économies de frais d'intérêt découlant de la réduction de la dette pour abaisser l'impôt sur le revenu des particuliers et de s'être fixé pour objectif d'établir le taux d'imposition le plus bas sur les nouveaux investissements des entreprises au sein des pays du Groupe des Sept (G7). Les taux marginaux d'imposition sont élevés par comparaison avec d'autres pays, ce qui laisse croire que des réductions à ce chapitre procureraient des gains d'efficience plus importants que d'autres baisses du taux de la taxe sur les produits et services (TPS). En effet, comme le vieillissement de la population s'accompagnera d'une baisse soutenue du ratio des travailleurs à l'ensemble de la population, il est souhaitable d'accroître le poids des taxes à la consommation dans l'ensemble des sources de revenus.

7. ***Les réformes proposées par le groupe O'Brien rendraient le système de péréquation plus prévisible***. Les écarts de capacité fiscale entre les provinces s'étant creusés par suite de l'explosion des prix mondiaux des produits de base, il est de plus en plus urgent de rétablir une approche fondée sur des règles pour le programme de péréquation et d'éviter les arrangements bilatéraux spéciaux. En particulier, nous considérons favorablement la proposition d'inclure les revenus tirés des ressources naturelles de toutes les provinces dans la norme de calcul des transferts de péréquation.

8. ***Compte tenu de la stabilité macroéconomique attribuable à des cadres solides, nous nous réjouissons que l'accent soit mis sur une plus grande prospérité***. Le thème d'*Avantage Canada* est bien choisi, étant donné les modestes investissements des entreprises en machines, en matériel et en recherche-développement ainsi que l'écart de productivité du Canada par rapport aux États-Unis. Nous tenons à souligner la valeur des initiatives visant à améliorer le climat des affaires. Outre l'abaissement des taux effectifs marginaux d'imposition du capital (notamment en encourageant l'harmonisation des taxes de vente provinciales avec la TPS) et l'amélioration de l'intermédiation sur les marchés financiers, les priorités pourraient inclure l'élimination progressive des restrictions sur l'investissement direct étranger, l'allégement du fardeau réglementaire des entreprises, l'élimination des obstacles interprovinciaux au commerce des marchandises et à la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que l'adaptation plus poussée du système d'immigration aux besoins de l'économie.